Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le
ID : 074-217402783-20250519-DEL2025_32-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2025_32

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS POUR 2025

Le 19 mai 2025, le conseil municipal de la commune de THYEZ s'est réuni en session ordinaire en mairie en salle du conseil, sous la présidence de M. Fabrice GYSELINCK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Date de convocation du conseil municipal : 13 mai 2025

Étaient présents :
M. Fabrice GYSELINCK, Mme Laëtitia BETEMPS, M. Roland CAGNIN, M. Éric COUDURIER, M. Pascal DUCRETTET, Mme Lucie ESPANA, M. Laurent GERVAIS, M. Michel GUIDO M. Julien HAMAIDE, M. Didier HUOT, Mme Kaouther HEMISSI, Mme Delphine LIUZZO, M. Ermine QUADRIO, M. Joël MOUILLE, Mme Marie-Eve PERIER, Mme Mariane PERY, M. Jean-François PERRET, M. Maurice ROBERT, Mme Corinne VALETTE, M. Sylvain VEILLON, M. Daniel VULLIET.

Étaient excusés :
Mme Céline CHARDON a donné pouvoir à M. Joël MOUILLE.
M. Bruno MICCOLI a donné pouvoir à Mme Laëtitia BETEMPS.
Mme Sylvia CAIZERGUES a donné pouvoir à Mme Mariane PERY.
Mme Sylvie LAVANCHY a donné pourvoir à Mme Marie-Eve PERIER.
Mme Catherine HOEGY a donné pouvoir à M. Fabrice GYSELINCK.
Mme Hélène DAVIGNY a donné pouvoir à M. Eric COUDURIER.
M. René SCANU a donné pouvoir à M. Daniel VULLIET.

Était absente : Mme Wendy GHESQUIER.

M. Maurice ROBERT est désigné secrétaire de séance.

****

Rapporteur : M. Sylvain VEILLON, adjoint chargé du milieu associatif et sportif

M. Veillon expose que la commission « milieu associatif et sport », qui s'est réunie le mercredi 23 avril dernier, a examiné et validé différentes demandes de subventions d'associations, listées dans le tableau ci-dessous.

M. Vulliet, en sa qualité de président de l'office municipal d'animation, quitte la salle et ne participe, donc pas, ni au débat (en ce qui concerne l'OMA) ni au vote de cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité (26 voix) :

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le
ID : 074-217402783-20250519-DEL2025_32-DE

➲ d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Montant
Taninges Acro Gym	150 €
Usep	200 €
Donneurs de sang	300 €
Louveterie	200 €
Association de Pêche et de Pisciculture « La Truite »	1 200 €
Les routes de la danse	510 €
Scouts et Guides de France	300 €
Union Cycliste	300 €
Cluses Athlétisme	340 €
Union Nationale des Combattants	500 €
Cluses Tennis de table	500 €
Cycl'one	1 000 €
Judo	2 500 €
Amicale du personnel de Thyez	6 500 €
OMA	38 000 €
Laura BERTHOD	1 000 €
Club d'Echecs du Faucigny	600 €
Entente sportive de Thyez	7 300 €

➲ de charger M. le Maire d'engager les dépenses qui sont inscrites au budget primitif 2025 (dépenses imputées au chapitre 65, compte 6574).

Le Secrétaire de séance

Maurice ROBERT

Le Maire

MAIRIE DE THYEZ (Haute Savoie)

Fabrice GYSELINCK

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME

« Certifié exécutoire » 22 MAI 2025
Télétransmis le :

Notifié par mise en ligne le : 26 MAI 2025

Le directeur général des services